

1 Préparez sereinement votre 1^{er} rendez-vous :

Pour commencer, prendre contact avec l'agence la plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

En amont du rendez-vous, pensez à vous munir des documents nécessaires ⁽¹⁾ à l'ouverture d'un compte professionnel.

Quel que soit votre statut, il convient d'amener un justificatif d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour).

2 Selon votre statut, vous devez vous munir des documents listés ci-après :



**Entrepreneur
individuel**

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe/box) ou le dernier avis d'imposition ou taxe d'habitation ou taxe foncière
- ✓ Un extrait Kbis pour les commerçants ou extrait d'inscription au registre des Métiers pour les artisans, datant de moins de 3 mois ou la Fiche INSEE pour les professions libérales
- ✓ Pour les auto-entrepreneurs, la déclaration d'auto-entrepreneur.



**Société
EURL, SARL...**

- ✓ Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois
- ✓ Les statuts de votre entreprise paraphés, datés et signés, ou certifiés conformes
- ✓ Un extrait du PV nommant les représentants de la société si nomination non statutaire
- ✓ Le certificat de dépôt au Greffe des Bénéficiaires Effectifs.



**Porteur de
projets
(création ou
reprise)**

- ✓ Le projet des statuts et les documents justificatifs associés.

⁽¹⁾ Liste indicative, sous réserve de toute autre pièce justificative complémentaire exigible par votre Caisse régionale.